



LEGENDE

●●●●	Limite communale
-----	Limite de zone
[Stippled pattern]	Espace boisé à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
[Diagonal lines pattern]	Polygone constructible
.....	Façade d'immeuble protégée au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
★	Installation soumise au régime des installations classées (périmètres de danger)
*	Immeuble protégé en vertu de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
◆◆◆◆	Mur protégé en vertu de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
[Cross-hatch pattern]	Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme
[Wavy lines pattern]	Trame végétale à préserver au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
[Dotted pattern]	Terrains cultivés inconstructibles au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
[Grey shading]	Partie visible sur un autre plan
UA	Zone urbaine ancienne
UD	Zone urbaine mixte
UE	Zone urbaine d'activités économiques
1 AU_e	Zone à urbaniser à vocation d'activités (urbanisable de suite)
1 AU_{h2}	Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (urbanisable de suite)
1 AU_{h3}	
1 AU_{h4}	
2 AU_e	Zone à urbaniser à vocation d'activités (urbanisable après modification du PLU)
2 AU_h	Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (urbanisable après modification du PLU)
A	Zone agricole
N	Zone naturelle et forestière à préserver
N_c	Secteur naturel d'exploitation de carrière
N_{ca}	Secteur accueillant des installations et aménagements liés à l'exploitation de carrières (traitement, stockage...)
N_l	Secteur naturel à vocation touristique
N_s	Secteur naturel d'habitat mobile

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX Téléphone : 03.44.45.17.57
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Fax : 03.44.45.04.25

Commune d' ALLONNE

PLAN LOCAL D' URBANISME

Modification n°1

APPROBATION
 Vu pour être annexé à la délibération en date du : **5d**